



Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés

Cette carte présente l'ensemble des espaces naturels protégés au sein des espaces frontaliers entre la France et ses pays voisins ainsi que l'état d'avancement de leur démarche de coopération transfrontalière.

Tout au long de la frontière, on recense du côté français 13 structures : 7 parcs naturels régionaux (PNR)¹, 3 parcs nationaux (PN), 2 réserves naturelles marines et une structure différente, l'Espace Mont Blanc (en cours de structuration juridique transfrontalière) qui entretiennent des liens de coopération plus ou moins forts avec leurs partenaires étrangers.

Outre ces 13 exemples, on trouve encore 2 projets de PNR et un projet de Parc National, au stade de préfiguration, qui pourraient entrer dans une logique de coopération transfrontalière :

- le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, frontalier avec la Catalogne et la Principauté d'Andorre,
- le projet de PNR des Ardennes, frontalier avec la Wallonie.
- enfin, le projet de Parc national amazonien de la Guyane sur le tiers sud du DOM et frontalier avec le Brésil, que nous n'abordons pas ici.

On remarque que les partenaires étrangers des espaces naturels protégés français ne sont pas seulement des parcs (nationaux ou « naturels ») mais peuvent être également des collectivités territoriales ayant une compétence en matière de protection de l'environnement et de développement local (Province de Flandre Occidentale, Comté du Kent).

Le degré d'avancement de ces espaces dans le processus de coopération est très varié :

L'étape 0 (nom en italique des structures coopérantes sur la carte) consiste à **envisager de coopérer ensemble sur un mode transfrontalier**. Elle concerne les deux PNR en préfiguration précédemment cités, ainsi que le PNR des Pyrénées Catalanes.

L'étape 1 (minuscule maigre non italique sur la carte) peut quant à elle correspondre à la **prise de contacts**

avec réalisation de quelques actions ponctuelles souvent unilatérales et pas forcément menées en maîtrise d'ouvrage transfrontalière (Réserve Naturelle Marine Banyuls Cerbère). Elle concerne également des PNR qui ont engagé dans le passé des actions de coopération transfrontalière qui n'ont pas été poursuivies dans la période actuelle (PNR de l'Avesnois et du Haut-Jura).

L'étape 2 (minuscule gras non italique sur la carte) consiste à réaliser de nombreuses actions mais sur un **nombre de thématiques assez limitées** et avec une intégration des structures elle aussi limitée (PNR Caps et Marais d'Opale, Réserve marine des Bouches de Bonifacio).

L'étape 3 (majuscule gras sur la carte) correspond à la phase actuellement la plus avancée : **une charte a été signée, un grand nombre d'actions sont menées, un grand nombre de thématiques transfrontalières sont balayées ; on assiste à une harmonisation des politiques et à une coordination des instances qui peut préfigurer à terme une fusion possible**. C'est le cas de tous les parcs nationaux et de quelques parcs naturels régionaux (Scarpe-Escaut avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Vosges du Nord avec le Pfälzerwald Naturpark et Queyras avec 4 parcs naturels italiens).

On remarque également lors de cette étape des parcs qui parlent déjà d'une seule et même voix auprès d'instances internationales, à travers un label commun reconnu : la Réserve de Biosphère Transfrontalière entre le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Pfälzerwald Naturpark ou bien les parcs nationaux des Pyrénées et d'Ordesa classés tous deux à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis la réalisation de la précédente édition de cet atlas, il est à noter que la majorité des espaces naturels protégés frontaliers progresse dans l'échelle d'avancement de la coopération transfrontalière de proximité (hormis le recul de l'Avesnois, du Haut-Jura et une stagnation conjoncturelle de celle du Parc National des Pyrénées). L'ensemble de ces espaces ont généralement diversifié les thématiques de coopération, multiplié les projets et mobilisé leur fédération pour qu'elle les soutienne dans leurs démarches.

¹La carte, cantonnée à la France métropolitaine, n'intègre pas le PNR de Guyane, qui coopère avec le Parc National de Cabo Orange (Brésil) autour de l'estuaire de l'Oiapoque.